

d'Égypte. Mais il dut se retirer sans doute devant l'armée victorieuse de Septime Sévère, qui venait de battre Pescennius et ses divers alliés barbares.

C'est ainsi que commence pour nous cette période des seconds Antonins à laquelle nos inscriptions démotiques nous ont fait consacrer un chapitre spécial.

UN EMPEREUR BLEMMYÈ.

Dans une note d'un des articles précédents nous avons brièvement signalé l'existence d'un empereur romain de race blemmye. Le fait est assez important pour qu'il nous semble bon d'insister un peu à ce sujet.

L'empereur en question est représenté dans la série des tableaux à légendes impériales d'Esné, immédiatement après l'empereur Décius, le dernier nommé. Son type diffère sensiblement, s'il faut en croire les reproductions de LEPsius, du type des souverains de race romaine qui l'environnent. Les lèvres, au lieu d'être fines, sont grosses et proéminentes, comme celles d'un des descendants des Blemmyes dont M. DE ROCHEMONTÉIX m'a fait voir la photographie.

La légende n'est pas moins significative. Elle porte «autocrator César Psilaan Auguste»



On voit surtout par le titre *autocrator* qu'il s'agit bien d'un empereur romain ou soi-disant tel; car c'est la preuve dont Vopiscus se sert pour établir les prétentions impériales de Firmus, (que nous montrerons bientôt avoir été l'un des contemporains et des alliés de notre César blemmye).¹

Notons en passant que, sous Septime Sévère et Caracalla, appelés dans une de nos inscriptions bilingues «les rois de T'ihimti»* ou d'Éthiopie, la Nubie était devenue assez tranquille pour que ces empereurs, en l'an 203, fissent ouvrir une nouvelle carrière près de Philée, en la dédiant à Amon Chnuphis et Junon Sati (voir dans notre Musée égyptien la colonne à inscription latine, C 134).

¹ «Scis enim, mi Basse, quanta nobis contentio proxime fuerit cum amatore historiarum M. Fonteio, quum ille diceret Firmum, qui Aureliani temporibus Ægyptum occupaverat, latrunculum fuisse, non principem: contra ego, mecum que Rufus Celsus et Ceionus Julianus, et Fabius Sosianus contenderent, dicentes illum et purpura usum, et percussa monete Augustum esse vocitatum: quin etiam nummos ejus Severus Archontius protulit: de Græcis autem Ægyptiis que libris convicit, illum αυτοκρατορα in edictis suis esse vocitatum.» Vopiscus, *Vie de Firmus*.

* Le mot *T'ihimti*, toujours employé dans nos textes démotiques pour désigner l'Éthiopie, ne rappelle-t-il pas d'une façon bien frappante cette phrase, sans cesse répétée dans les inscriptions nubiennes antérieures, par exemple celle de Nastosenen, à propos de toutes les campagnes guerrières: «et il prit leurs femmes et leurs troupeaux».